

N° 4 866

06 B 137

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le

23 NOV. 2010

20-20 TECHNOLOGIES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 6 500 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 323 CHEMIN DES PLAINES,
06370 MOUANS SARTOUX

RCS CANNES 388 748 931

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 28 SEPTEMBRE 2010

L'an 2010
Le 28 septembre 2010
A 10 heures

Les membres du Conseil d'administration de la société 20-20 TECHNOLOGIES se sont réunis 323 Chemin des Plaines 06370 MOUANS SARTOUX, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :
Monsieur Thierry RACINAIS
Monsieur Jörg WITTHUS

Le Conseil d'administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry RACINAIS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jörg WITTHUS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil d'administration adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Le Président expose au Conseil d'administration la nécessité de désigner un Directeur Général chargé de le suppléer dans ses fonctions, conformément à l'article 18.3 des statuts, il propose la désignation de Monsieur Ghislain ST-PIERRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de nouveau Directeur Général pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Ghislain ST-PIERRE

Né le 5 avril 1959 à VERDUN, CANADA

Demeurant à 753 36^{ième} avenue, Lachine, Québec, Canada, H8T 3L2

De nationalité canadienne

Monsieur Ghislain St-Pierre étant de nationalité étrangère et non résident Français, la présente désignation est soumise à la condition suspensive de la délivrance par la préfecture des Alpes Maritimes du récépissé de déclaration préalable à l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale sans résider en France.

Le nouveau Directeur Général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

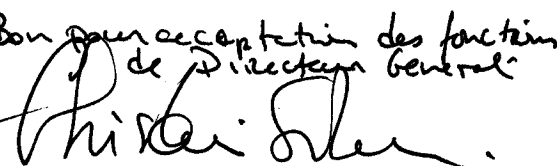
Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Ghislain ST-PIERRE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil d'administration au moins.

Un membre

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*


Ghislain ST-PIERRE

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Le Président

